



Cellule Interministérielle de Crise

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 12 juin 2009

La Cellule Interministérielle de Crise (CIC) s'est réunie le vendredi 12 juin au ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales, en charge de la gestion opérationnelle de la crise liée à la nouvelle grippe A/H1N1, en présence de Michèle ALLIOT-MARIE et de Roselyne BACHELOT-NARQUIN.

La CIC a pris acte de la décision de l'Organisation Mondiale de la Santé de passer à la phase 6 du plan de lutte contre la grippe A / H1 N1, correspondant au niveau international à un stade de pandémie.

Le dernier bilan épidémiologique de l'InVS recense, pour la France, 80 cas confirmés, dont 68 importés de pays où la circulation du virus au sein de la population est avérée. Seuls 12 de ces cas sont des cas secondaires, n'ayant pas voyagé mais ayant été en contact étroit avec des cas importés et confirmés. En conséquence, la France n'est pas considérée, à ce jour, comme un territoire où le virus circule activement au sein de la population.

Conformément aux recommandations de l'OMS, qui demande à chaque pays concerné d'adapter son plan de lutte à sa situation propre, **la CIC considère donc que la situation épidémiologique sur le territoire national, caractérisée par l'absence de circulation communautaire du virus et de cas graves, permet de maintenir actuellement la France au niveau 5A. La CIC a fait cette proposition au Premier Ministre, qui l'a acceptée.**

Compte tenu de la situation pandémique au niveau mondial, la CIC a décidé d'étendre les mesures globales d'informations et de recommandations médicales et sanitaires, par affichage et messages vocaux, à l'ensemble des aéroports, ports et gares.

La CIC a également décidé de saisir la Commission européenne afin de promouvoir une approche intersectorielle et la plus grande harmonisation possible des mesures adoptées par les Etats membres de l'Union européenne.
